

Réunion du Conseil Municipal du 5 juillet 2022

compte-rendu du « quart d'heure citoyens »

M Pascal BRILLATZ : « Nous vous interpellons suite à un comportement de haute dangerosité sur la commune de Coulon, au niveau du carrefour Route de Niort Route de la Gare à l'heure de la sortie des écoles, ce jeudi 30 juin vers 16h45. Un tracteur chargé d'une remorque de bottes de paille à son maximum arrivait à pleine vitesse sur l'axe Magné-Benet, dans l'incapacité de respecter le passage piétonnier où attendait notre famille pour traverser en face de la pharmacie. Et dans son élan a allègrement grillé le feu rouge. Au vu de sa vitesse, tout arrêt en urgence l'aurait conduit à déséquilibrer son chargement sur la voie publique, surajoutant alors des dégâts effroyables. Les transgressions sont actuellement extrêmement nombreuses de la part de ses véhicules tant à vide dans le sens Benet-Magné, que chargé à leurs maximum dans le sens Magné-Coulon. Et pour finir, les gros poids lourds continuent de circuler la nuit à grande vitesse, générant des vibrations de l'ensemble de notre maison. En vous remerciant de prendre en compte cette insécurité menaçante dont les mesures préventives et coercitives relèvent de vos compétences. Devons-nous attendre la mort d'un concitoyen pour que des mesures adaptées soient réalisées ? Vous remerciant de transmettre ce message au Conseil Municipal du mardi 5 juillet 2022 »

« Pour faire suite à notre questionnement lors du précédent quart d'heure citoyen du conseil municipal, et suite à votre réponse, et à la mise en place du compteur routier pendant une très courte période juste avant le grand trafic des engins agricoles, quel en est le retour officiel analytique ?

A ce jour nous constatons que tout est mis en œuvre pour que surtout en ce début d'été, rien ne change, et que la circulation anarchique, excessive, insécure soit maintenue telle quelle.

Devons-nous attendre qu'il y ait un mort par accident sur cet axe routier urbain bordé de logements familiaux, dans le périmètre de l'école primaire ?

Faut-il prévoir une pétition interpellant la responsabilité de l'équipe municipale sur l'aménagement du territoire ?

Faut-il prévoir la création d'une association des riverains pour la défense de la sécurité des usagers ?

Réponse de Madame la Maire : la gendarmerie est tenue informée régulièrement des alertes de Monsieur Brillatz et de tous les problèmes liés à la sécurité routière, et le policier municipal effectue des contrôles aléatoires notamment lors de la sortie des écoles

Comme annoncé précédemment, les services du Département ont procédé entre le 16 mai et le 1^{er} juin à des comptages routiers qui ont révélé les résultats suivants :

- le trafic est en moyenne de plus de 3000 véhicules jour
- la vitesse est de l'ordre de 50 km/h avec des vitesses entre 40 km/h et 50 km/h largement majoritaires

Elle confirme que ce dossier a été pris en compte par les élus qui sont tout-à-fait conscients de la problématique et de la dangerosité de cet axe routier. Il s'agit d'un dossier complexe. Une réflexion est actuellement menée pour trouver les solutions les mieux appropriées et les moins contraignantes pour les riverains.

Il faut laisser le temps aux différents services d'étudier le dossier et d'élaborer différents scénarii compatibles avec les intérêts de chacun et les finances de la collectivité.

Une pétition et/ou la constitution d'une association de riverains ne fera pas avancer plus vite les choses.

M Patrice HULEUX : « Est-ce que les plans de la nouvelle construction des ateliers municipaux ont été élaborés ? Si oui, quand seront-ils communicables au voisin mitoyen ».

Réponse de Fabrice BERJONNEAU : le cabinet d'architecte retenu pour ce projet travaille actuellement à l'élaboration d'un avant-projet qui sera présenté aux élus après les vacances d'été. Les riverains seront tenus informés dès que le projet définitif sera arrêté.

M Jean-Claude COURSAUD : souhaiterait avoir des nouvelles des familles ukrainiennes accueillies sur la commune.

Réponse de Madame la Maire : à ce jour 4 familles sont hébergées dans des foyers coulonnais dont 3 enfants qui sont scolarisés à l'école de Coulon. Leur intégration se passe bien malgré la barrière de la langue, une des jeunes femmes travaille d'ailleurs dans un restaurant local.